



Problème véhicule après achat

Par Kris66000

Bonjour, j'ai acheté un véhicule d'occasion ds un garage en septembre 2023,3 jours après mon achat un voyant s'est allumé au tableau de bord et la voiture avait qq ratés à l'accélération..

Je suis aussitôt retourné voir le vendeur qui m'a dit que ce n'était pas gd chose et il a effacé le défaut moteur ac la valise.Dans le doute j'ai appelé mon assurance juridique pr leur signaler.

8 mois après, ma voiture se met en défaut mode dégradée et voyant moteur. La voiture n'accélère quasi plu, je suis donc allé ds un garage de la marque de ma voiture et ils ont découvert qu'il y a un pb ds le moteur qui était déjà là à l'achat.

Je voudrais savoir quels sont mes recours sachant que j'ai prévenu l'assurance juridique des le départ du pb et que la on est 8 mois après ?

Merci